

## **UFR Sciences de la Santé**

### **Inscriptions et réinscriptions administratives – Rentrée universitaire 2025**

Les inscriptions et réinscriptions se feront en ligne, à partir **du 4 juillet 2024**, via la plateforme de l'Université de Franche-Comté : <http://admission.univ-fcomte.fr/> et devront être finalisées avant le **31/08/25**, sauf :

- ✓ Admission via Parcoursup :
  - **Avant le 25 juillet 2025 à 12h** pour les propositions Parcoursup définitivement acceptées jusqu'au 11 juillet inclus ;
  - **Avant le 22 août 2025 à 12h** pour les propositions définitivement acceptées entre le 12 juillet et le 17 août
  - **Avant le 20 septembre 2025** pour les candidats en phase complémentaire (fin le 11 septembre)
- ✓ Admission en filières Sciences Infirmières ou Kinésithérapie : avant le 19 octobre 2025.
- ✓ Inscription en 3<sup>ème</sup> cycle de Médecine (Internat) : avant le 12 décembre 2025

### **Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)**

---

Avant toute inscription, les étudiants concernés doivent s'acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC) de 105 euros pour 2025-2026 : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> (le n° CVEC sera demandé lors des inscriptions en ligne).

Pour les inscriptions « papier », une copie de l'attestation vous sera demandée.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

## Premières inscriptions

---

Pour procéder à votre inscription définitive et au paiement des droits d'inscription, munissez-vous de vos :

- Numéro de dossier Parcoursup ou E-Candidat
- Numéro figurant sur l'attestation de contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) / + d'infos sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)
- Carte bancaire (unique moyen de paiement en ligne). Pour le paiement en 3 fois (sur 3 mois), votre carte doit être valide jusqu'à 3 mois après la date d'inscription.

Le lien direct pour les premières inscriptions est :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/iaprimo-web/ident1.jsf>

A l'issue de leur procédure d'inscription, les étudiants seront invités à déposer en ligne, sous 3 jours, les pièces justificatives demandées (copie pièce identité, photo, attestation CVEC...), en suivant le lien :

<https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Ensuite, les étudiants doivent activer leur accès à l'Espace Numérique de Travail : <https://sesame.univ-fcomte.fr/> (afin d'accéder à la messagerie universitaire, aux supports et enseignements en ligne...).

Vous y trouverez également des informations spécifiques à votre formation.

Pour les inscriptions en PASS, en plus des pièces justificatives, sera demandée une attestation sur l'honneur (ci-jointe).

**Les cartes d'étudiant et certificats de scolarités seront distribués lors des journées de pré-rentrée.**

## Réinscriptions

---

Pour les réinscriptions (étudiants déjà inscrits à l'UFC en 2024-2025), ces dernières ne seront possibles qu'après publication des résultats 24-25 suite aux jurys (les étudiants ajournés à la session 1 devront attendre les jurys de session 2). Pour les étudiants en filières paramédicales, elles seront possibles après transmission par les écoles des résultats des CAC à l'UFR.

Des informations complémentaires peuvent être déposées sur le Canal Annonces de l'ENT des étudiants.

Le lien direct pour les réinscriptions est :

<https://scolarite2.univ-fcomte.fr/iareins-web/etapes/identification.jspx>

A l'issue de leur procédure d'inscription, les étudiants seront invités à déposer en ligne, sous 3 jours, les pièces justificatives demandées, en suivant le lien : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Il n'y aura pas cette année de réinscription en présentiel.

Les réinscriptions pour l'internat de Médecine ou Pharmacie s'effectueront à partir d'octobre, après validation du semestre Mai à Octobre 25, et jusqu'au vendredi 12 décembre 2025.

**Les certificats de scolarité et cartes d'étudiants (ou stickers 25-26 pour les réinscriptions)** seront communiqués à la rentrée, après contrôle des données et des pièces justificatives.

Si vous avez déposé vos documents en ligne, vous pouvez consulter l'avancement de votre dossier en cliquant sur ce lien : <https://scolarite.univ-fcomte.fr/pj-web/>

Vous recevrez un message électronique lorsque le dossier sera validé par le service.

Vous recevrez également un message électronique en cas de pièces manquantes ou refusées. Il faudra alors déposer les pièces en allant sur le lien ci-dessus.

**En cas de carte d'étudiant perdue**, le coût d'une réédition s'élève à 10 euros (tarif actuel) à payer en ligne en allant sur le lien suivant : <https://applications.univ-fcomte.fr/PaiementEnLigne>

Vous serez ensuite invité à récupérer votre nouvelle carte au bureau de la scolarité.

**Le service de scolarité de l'UFR Santé sera fermé au public du 26 juillet au 17 août inclus.** En dehors de cette période, vous pourrez contacter la scolarité par mail, en vous référant à l'organigramme (<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4156/etudes-et-scolarites/annuaire-scolarites-15598.html> )